

MODIFICATIF DU

RÈGLEMENT DE CO-PROPRIÉTÉ

Immeuble situé à LYON (5ème) 10, 12, 14, 16 et 18 Rue des

Tourelles

R. MARMEY - J.C. HANOTTE - J. DENILAULER

NOTAIRES ASSOCIÉS

180, Rue de Créqui - 69 LYON-3

Décembre 1975 et 5 Janvier 1976, qui demeureront annexés au présent acte après mention de :

a) Monsieur EYRAUD Abel Léon, animateur Cultural, né à SAINT-ETIENNE (Loire) le 22 Janvier 1918,

époux de Madame LAFONT Dina Vasthie demeurant à SAINT-ETIENNE (Loire) "Le REPOSOIR" 27 Rue A. Carrel.

Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, sans clause restrictive ou modificative de la capacité civile de l'épouse ni prescriptive d'emploi ou de remploi de ses biens propres, prévu aux anciens articles 1498 et suivants du Code Civil, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me BOUQUET DES CHAUX notaire à SAINT-ETIENNE le 13 Décembre 1938, préalable à leur union célébrée à la Mairie de SAINT-ETIENNE (Loire) le 16 Décembre 1938.

Sans changement de régime matrimonial depuis l'application de la loi du 13 Juillet 1965.

Propriétaire des lots DEUX CENT QUARANTE CINQ, et SOIXANTE QUATORZE,

Avec les 24/10.000èmes des parties communes générales en vertu d'un acte reçu par Me MARMEY, notaire associé soussigné, le 17 Septembre 1975, et publié au 1er bureau des hypothèques de LYON, le 10 Octobre 1975 volume 1296 n° 10.

b) Monsieur SASSARD Jean, pharmacien, né à LYON 6ème, le 23 Octobre 1942, époux de Madame MONET Martine Brigitte Renée, née à LYON 6ème le 25 Septembre 1948.

demeurant à LYON 3ème, 15 Rue du Docteur Rebatel.

Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, prévu aux nouveaux articles 1400 et suivants du Code Civil, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de LYON 3ème, le 30 Juin 1971.

Sans changement de régime matrimonial depuis.

Propriétaire des lots DEUX CENT QUATRE VINGT DIX HUIT, TROIS CENT, DEUX CENT CINQUANTE TROIS et DEUX CENT CINQUANTE QUATRE,

Avec les 109/10.000èmes des parties communes générales, en vertu d'un acte reçu par Me MARMEY, notaire associé soussigné, le 17 Septembre 1975, et publié au 1er bureau des hypothèques de LYON, le 15 Octobre 1975 volume 1300 n° 8.

c) Monsieur DUPRE André Félix Antoine, entrepreneur, né à LYON 4ème le 4 Avril 1934, époux de Madame JACQUET Françoise Josette Mauricette, agent technico-commercial, née à LYON 3ème le 18 Mai 1948,

demeurant à LYON 5ème 7 Rue des Tourelles.

Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts prévu aux nouveaux articles 1400 et suivants du Code Civil, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de CAILLOUX-sur-FONTAINES (Rhône) le 27 Avril 1974.

Sans changement de régime matrimonial depuis.

Propriétaire des lots QUATRE VINGT NEUF, et QUATRE VINGT DIX,

Avec les 6/10.000èmes des parties communes générales en vertu d'un acte reçu par Me MARMEY, notaire associé sous-signé, et Me PARISSET, notaire à LYON, le 18 Septembre 1975 et publié au 1er bureau des hypothèques de LYON, le 29 Octobre 1975 volume 1310 n° 8.

d) Monsieur de JERPHANION Jean Louis Marie Régis, directeur administratif, né à LYON 6ème le 9 Juin 1938,

et Madame RIVERIEULX DE VARAX Geneviève Marie, son épouse, née à PARIS 16ème le 25 Octobre 1936,

demeurant ensemble à LYON 2ème 37 Place Bellecour,

Mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me SICARD, notaire à LYON, le 6 Juillet 1966, préalablement à leur union célébrée à la Mairie de LARAJASSE (Rhône) le 9 Juillet 1966.

Sans changement de régime matrimonial depuis.

Propriétaires des lots CENT DIX SEPT, CENT VINGT TROIS, et CINQUANTE DEUX,

Avec les 59/10.000èmes des parties communes générales, en vertu d'un acte reçu par Me MARMEY, notaire associé sous-signé, le 18 Septembre 1975, et publié au 1er bureau des hypothèques de LYON, le 15 Octobre 1975 volume 1300 n° 10.

e) Monsieur CHAZOT Jean Louis, hotelier, né à VIOLAY (Loire) le 8 Mai 1925,

et Madame PERRIER Marie Thérèse Stéphanie, son épouse, née à VIOLAY (Loire) le 4 Avril 1926,

demeurant ensemble à VIOLAY (Loire)

Mariés sous le régime de la communauté

de biens réduite aux acquêts, sans clause restrictive ou modificative de la capacité civile de l'épouse ni prescriptive d'emploi ou de remploi de ses biens propres, prévu aux anciens articles 1498 et suivants du Code Civil, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me MENON, notaire à NERONDE (Loire) le 25 Octobre 1950, préalable à leur union célébrée à la Mairie de VIOLAY, le 27 Octobre 1950.

Sans changement de régime matrimonial depuis l'application de la loi du 13 Juillet 1965.

Propriétaires des lots CENT CINQUANTE HUIT, CENT SOIXANTE et QUATRE VINGT UN,

Avec les 53/10.000èmes des parties communes générales en vertu d'un acte reçu par Me MARMEY, notaire associé soussigné, le 18 Septembre 1975, et publié au 1er bureau des hypothèques de LYON, le 15 Octobre 1975 volume 1300 n° 9.

f) Madame POCHETTINO Evelyne Louise, secrétaire, née à LYON 6ème le 4 Octobre 1947,

Epouse de Monsieur DUCHAMP Xavier Pierre Paul,

demeurant au PEAGE du ROUSSILLON (Isère)

Les Ayencins n° 10.

Mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me Paul BREMENS, notaire à LYON, le 31 décembre 1968, préalable à leur union célébrée à la Mairie de LYON 8ème le 11 janvier 1969.

Sans changement de régime matrimonial depuis.

Propriétaire des lots CENT SOIXANTE DIX SEPT, QUARANTE DEUX et CENT QUATRE VINGT TREIZE,

Avec les 28/10.000èmes des parties communes générales, en vertu d'un acte reçu par Me MARMEY, notaire associé soussigné, le 24 Septembre 1975, et publié au 1er bureau des hypothèques de LYON, le 23 Octobre 1975 volume 1306 n° 5.

g) Mademoiselle POCHETTINO Rosalyne Reine Jacqueline, sans profession, née à LYON 6ème, le 11 décembre 1956,

Célibataire

demeurant à LYON 6ème, 33 Rue Saint

Romain

Propriétaire des lots CENT SOIXANTE DIX NEUF, DEUX CENT QUATRE et CENT QUATRE VINGT QUINZE,

Avec les 28/10.000èmes des parties communes générales, en vertu d'un acte reçu par Me MARMEY, notaire associé soussigné, le 24 Septembre 1975, et publié au 1er bureau des hypothèques de LYON, le 15 Octobre 1975 volume 1300 n° 11.

h) Madame POCHETTINO Martine Marie, étudiante,
née à LYON 6ème le 23 Août 1952,

Epouse de Monsieur SAGNARD Jean Michel
Marie,
demeurant à LYON 3ème, 107 Cours Albert
Thomas

Mariés sous le régime de la séparation
de biens pure et simple, aux termes de leur
contrat de mariage reçu par Me Paul BREMENS,
notaire à LYON le 20 Mars 1973, préalable
à leur union célébrée à la mairie de PA-
NOSSAS (Isère) le 8 Avril 1973.

Sans changement de régime matrimonial
depuis.

Propriétaire des lots CENT SOIXANTE DIX HUIT, QUA-
RANTE ET UN et CENT QUATRE VINGT QUATORZE,

Avec les 28/10.000èmes des parties communes générales
en vertu d'un acte reçu par Me MARMEY, notaire associé soussi-
gné, le 24 Septembre 1975, publié au 1er bureau des hypothèques
de LYON, le 15 Octobre 1975 volume 1300 n° 13.

i) Madame POCHETTINO Monique Eugénie Char-
lotte, pharmacienne, née à LYON 6ème le 24 Juin 1943,

Epouse de Monsieur CIVIER Paul Louis,
demeurant à THURINS (Rhône) "La Mure"

Mariés sous le régime de la séparation
de biens pure et simple, aux termes de leur
contrat de mariage reçu par Me Paul BREMENS,
notaire à LYON, le 29 Janvier 1968, préa-
lable à leur union célébrée à la Mairie
de LYON 8ème le 3 Février 1968.

Sans changement de régime matrimonial
depuis.

Propriétaire des lots DEUX CENT UN, SOIXANTE ET ONZE
et CENT QUATRE VINGT ONZE,

Avec les 28/10.000èmes des parties communes générales,
en vertu d'un acte reçu par Me MARMEY, notaire associé soussi-
gné, le 24 Septembre 1975, et publié au 1er bureau des hypo-
thèques de LYON, le 15 Octobre 1975 volume 1300 n° 12.

j) Monsieur SIMON Pierre Albert Jacques,
directeur adjoint à la Société Lyonnaise de Dépôts
et de Crédit Industriel, né à LYON 2ème le 9 Juin
1935

et Madame BRUXELLES Michèle Blanche
Jeanne Yvette, son épouse, sans profession, née à
LYON 4ème le 6 Octobre 1935,

demeurant ensemble à LYON 6ème, 16 Ave-
nue de Grande Bretagne,

Mariés sous le régime de la communauté
de biens réduites aux acquêts, sans clause
restrictive ou modificative de la capacité
civile de l'épouse, ni prescriptive d'emploi
ou de remploi de ses biens propres, prévu
aux anciens articles 1498 et suivants du

Code Civil, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me JANIN, notaire à LYON, le 17 Juillet 1959, préalable à leur union célébrée à la Mairie de LYON 6ème le 21 juillet 1959.

Sans changement de régime matrimonial depuis l'application de la loi du 13 Juillet 1965.

Propriétaires des lots CENT SOIXANTE CINQ, CENT SOIXANTE HUIT, CENT SOIXANTE SIX, SOIXANTE DIX HUIT, CENT SOIXANTE ET ONZE et SOIXANTE DIX NEUF,

A Avec les 112/10.000èmes des parties communes générales, en vertu d'un acte reçu par Me MARMEY, notaire associé soussigné, et Me JANIN, notaire à LYON, le 24 Septembre 1975 et publié au 1er bureau des hypothèques de LYON, le 17 Octobre 1975 volume 1302 n° 5.

k) Monsieur DELPEUX Jean Camille, agent technico-commercial, né à LYON 4ème le 19 Mars 1934 et Madame NUZZO Angéline Marie Immaculée, son épouse, commerçante, née à SANTA MARIA (Italie) le 24 Août 1935

demeurant ensemble à LYON 5ème 3 Rue des Farges

Mariés sous le régime de la communauté de meubles et acquêts antérieur à la loi du 13 Juillet 1965, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de LYON 5ème le 21 avril 1960.

Sans changement de régime matrimonial depuis l'application de la loi du 13 Juillet 1965.

Propriétaires des lots DEUX CENT QUATRE VINGT DIX SEPT, TROIS CENT UN et DEUX CENT CINQUANTE,

Avec les 61/10.000èmes des parties communes générales en vertu d'un acte reçu par Me MARMEY, notaire associé soussigné, le 26 Septembre 1975, et publié au 1er bureau des hypothèques de LYON, le 23 Octobre 1975 volume 1306 n° 7.

1) Monsieur BURROWS Gordon Edwin Charles, expert comptable, né à REIGATE (Angleterre) le 16 Août 1938,

demeurant à ROME (Italie) Via Nerola n° 21,

Epoux de Madame SANSONI Michèle Annie Marie Emilienne

Mariés sous le régime de la séparation de biens suivant contrat reçu par Me DU-BOIS, notaire à TULLE (Corrèze) le 14 Septembre 1967, préalable à leur union célébrée à la Mairie de SAINTE FORTUNADE (Corrèze) le 16 Septembre 1967.

De nationalité Anglaise et titulaire d'un passeport délivré par le Consulat d'Angleterre à TURIN le 11 août 1971 n° C 702448 et valable jusqu'au 11 août 1981.

Propriétaire des lots CENT ONZE, CENT TREIZE, QUATRE VINGT TROIS et QUATRE VINGT QUATRE,

Avec les 64/10.000èmes des parties communes générales en vertu d'un acte reçu par Me MARMEY, notaire associé soussigné, le 2 Octobre 1975, et publié au 1er bureau des hypothèques de LYON le 3 Novembre 1975 volume 1312 n° 6.

m) Monsieur LILLAZ François Lucien André, chef comptable, né à BOURGOIN-JALLIEU (Isère) le 29 Septembre 1929,

et Madame RAVERAT Marguerite Henriette Clotilde, son épouse, sans profession, née à BOURGOIN-JALLIEU le 8 Avril 1925,

demeurant ensemble à BOURGOIN-JALLIEU
6 Avenue Emile Zola

Mariés sous le régime de la communauté de meubles et acquêts antérieur à la loi du 13 Juillet 1965, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de BOURGOIN-JALLIEU le 5 Juillet 1952.

Sans changement de régime matrimonial depuis l'application de la loi du 13 Juillet 1965.

Propriétaires des lots CENT SOIXANTE QUINZE, TRENTE HUIT et CENT QUATRE VINGT DIX SEPT,

Avec les 30/10.000èmes des parties communes générales en vertu d'un acte reçu par Me MARMEY, notaire associé soussigné, le 2 Octobre 1975, et publié au 1er bureau des hypothèques de LYON, le 3 Novembre 1975 volume 1312 n° 7.

n) Madame POCHETTINO Régine Renata Rosine, sans profession, née à LYON 6ème le 23 Avril 1945,

Epouse de Monsieur CAILLAS Jean Jacques Robert,

demeurant à CHESNAY (Yvelines) 2 Square Raphaël

Mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me Paul BREMENS notaire à LYON le 30 Avril 1969, préalable à leur union célébrée à la Mairie de PANOS-SAS (Isère) le 10 Mai 1969.

Sans changement de régime matrimonial depuis.

Propriétaire des lots DEUX CENT DEUX, SOIXANTE DIX, et CENT QUATRE VINGT DOUZE,

Avec les 28/10.000èmes des parties communes générales, en vertu d'un acte reçu par Me MARMEY, notaire associé soussigné, les 24 Septembre et 8 Octobre 1975, et publié au 1er bureau des hypothèques de LYON, le 7 Novembre 1975 volume 1316 N° 7.

o) 1°/ Monsieur MATHAN Louis Marcel, re-
traité, né à SAINT LAURENT DE MURE (Rhône) le 22
Juin 1910,

et Madame GARNIER Simone Marie Emi-
lienne, son épouse, retraitée, née à VIELVERGE (Côte
d'Or) le 16 Janvier 1910,

demeurant ensemble à LYON 8ème, 18
Avenue Rockefeller,

Mariés sous le régime de la commu-
nauté de meubles et acquêts, antérieur à
la loi du 13 Juillet 1965, à défaut de con-
trat de mariage préalable à leur union cé-
lébrée à la Mairie de LYON 7ème le 4 Août
1934.

Sans changement de régime matrimo-
nial depuis l'application de la loi du 13
Juillet 1965.

2°/ Monsieur MATHAN Jean Pierre, pharma-
cien, né à LYON 3ème le 17 Avril 1935,

et Madame GAUDARD Marie Aimée Joset-
te, son épouse, pharmacien, née à LYON 6ème le 17
Mai 1938

demeurant ensemble à SAINTE FOY L'AR-
GENTIERE (Rhône)

Mariés sous le régime de la communauté
de biens réduite aux acquêts, sans clause
restrictive ou modificative de la capacité
civile de l'épouse, ni prescriptive d'emploi
ou de remploi de ses biens propres, prévu
aux anciens articles 1498 et suivants du
Code Civil, aux termes de leur contrat de
mariage reçu par Me PARISSET notaire à LYON
le 17 Juin 1964, préalable à leur union
célébrée à la Mairie de LYON 3ème, le 19
Juin 1964.

Sans changement de régime matrimonial
depuis l'application de la loi du 13 Juil-
let 1965.

Propriétaires des lots CENT CINQUANTE NEUF, CENT
SOIXANTE ET UN et QUATRE VINGT DEUX,

Avec les 60/10.000èmes des parties communes générales
en vertu d'un acte reçu par Me MARMEY, notaire associé soussi-
gné les 17 Septembre et 17 Octobre 1975, publié au 1er bureau
des hypothèques de LYON, le 26 Novembre 1975, volume 1329 n° 15.

p) Mademoiselle FERVEL Anne Marie Michelle
Francine, pharmacien, née à CLERMONT-FERRAND (Puy
de Dôme) le 10 Octobre 1914,

Célibataire

demeurant à LYON 3ème 43 Avenue Rock-

feller

Propriétaire des lots DEUX CENT TRENTE SEPT, QUARANTE
SEPT et CENT QUATRE VINGT DEUX,

Avec les 27/10.000èmes des parties communes générales

en vertu d'un acte reçu par Me MARMEY, notaire associé soussigné et Me ROY, notaire associé à LYON, le 22 Octobre 1975, publié au 1er bureau des hypothèques de LYON, le 3 Novembre 1975 volume 1311 n° 34.

q) 1°/ Monsieur MUNCK Charles Albert, professeur, né à BONE (Algérie) le 2 Décembre 1950, Célibataire demeurant à VILLEREST (Loire) Chemin de Beauregard

2°/ Monsieur MUNCK Patrice Michel, étudiant, né à BONE (Algérie) le 26 Mars 1958, Célibataire mineur émancipé suivant jugement rendu par le Tribunal d'Instance de ROANNE le 11 septembre 1975.

demeurant à VILLEREST (Loire) Chemin de Beauregard

Propriétaires des lots DEUX CENT TROIS, SOIXANTE HUIT, CENT QUATRE VINGT SEIZE,

Avec les 28/10.000èmes des parties communes générales en vertu d'un acte reçu par Me MARMEY, notaire associé soussigné, le 20 Novembre 1975, dont une expédition sera publiée au 1er bureau des hypothèques de LYON, avant ou en même temps que les présentes.

r) Monsieur ALEXIS Amédée Louis Maxime Henri, retraité, né à ORLEANS (Loiret) le 12 Avril 1900,

et Madame PERCHERON Yvonne Raymonde, son épouse, sans profession, née à PARIS 18ème le 4 Août 1904,

demeurant ensemble à ORLEANS (Loiret) 1 rue du Grenier à Sel

Mariés sous le régime de la communauté de meubles et acquêts antérieur à la loi du 13 Juillet 1965, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie d'ORLEANS (Loiret) le 11 août 1924.

Sans changement de régime matrimonial depuis l'application de la loi du 13 Juillet 1965.

Propriétaires des lots CENT SOIXANTE TREIZE, TRENTE DEUX et CENT QUATRE VINGT DIX NEUF

Avec les 30/10.000èmes des parties communes générales en vertu d'un acte reçu par Me MARMEY, notaire associé soussigné, le 5 Janvier 1976, dont une expédition sera publiée au 1er bureau des hypothèques de LYON, avant ou en même temps que les présentes.

LESQUELS, préalablement à l'acte, objet des présentes, exposent ce qui suit :

EXPOSE

I - Aux termes d'un acte sous seings privés en date à LYON du 28 Juillet 1975, déposé au rang des minutes de Me MARMEY, notaire associé soussigné, le même jour, dont une expédition a été publiée au 1er bureau des hypothèques de LYON le 11 septembre 1975 volume 1276 n° 17, il a été établi le règlement de co-propriété d'un ensemble immobilier édifié par la Société Civile Immobilière DES HAUTS DE SAINT JUST, sus-nommée, sur un terrain d'une superficie de 2 ha 08 a 17 ca, sis à LYON 5ème, 10, 12, 14, 16 et 18 Rue des Tourelles, figurant au cadastre non rénové de la ville de LYON, section X n° 469, 471bis, 473bis, 474bis, 485p, 360, 376, 377, 393, 394, 466bisp, 468bisp, 470bis, 483, 484p, 485p, 486, 487, 468bisp, 483p, et 484p.

Observation étant ici faite :

- que cette parcelle de terrain était originellement d'une surface de 2ha 44a 66ca, mais qu'aux termes d'un acte reçu par Me MARMEY et Me ROUSSEAU, notaires associés à LYON les 12 et 24 Juin 1974, dont une expédition a été publiée au 1er bureau des hypothèques de LYON, le 17 Juillet 1974 volume 1010 n° 11, la Société Civile Immobilière des HAUTS DE SAINT JUST, susnommée, a vendu à la VILLE DE LYON, une parcelle de terrain cadastrée Section X n° 408, 415, 466bisp, 467, et 468bisp d'une superficie de 40a 75ca.

- et qu'aux termes d'un acte reçu par lesdits notaires les 16 Décembre 1974 et 3 Janvier 1975, dont une expédition a été publiée au 1er bureau des hypothèques de LYON, le 5 Février 1975 volume 1131 n° 10, ladite société a vendu à la ville de LYON une partie de tréfonds d'une surface projetée de 68ca.

II - Divers changements sont intervenus au programme de construction initial, autorisés par un permis de construire modificatif délivré par Monsieur le Préfet du Rhône, le 11 juillet 1975 et dont une copie demeurera jointe et annexée aux présentes, après mention.

Il est préalablement précisé que toutes les dispositions prises au règlement de copropriété initial non visées par le présent modificatif seront maintenues.

Les modifications intervenues sont de deux ordres :

- certains des appartements ont subi une variation dans leur surface habitable, et parfois également dans leur désignation, mais sans changement de tantièmes
- certains logements ont été subdivisés en vue de créer des logements plus petits ainsi que des celliers supplémentaires.

La description générale de l'immeuble est désormais la suivante :

L'ensemble immobilier comportera au total 194 logements privatifs (dont deux "duplex") et une conciergerie (type IV-1 NE, Tour A, 1er étage) 194 celliers privatifs et

un cellier rattaché à la conciergerie (cellier 4, Tour A, 1er étage), et 257 places de voitures réparties de la manière suivante : 180 boxes de garage privés, 61 parkings privés, 15 parkings pour les visiteurs et un box de garage rattaché à la conciergerie (box 84, Barre A 0, niveau n-2).

CECI EXPOSE, il est passé à la modification objet du présent acte.

I - MODIFICATIONS DE DESIGNATION ET DE SURFACE
(tantièmes inchangés)

Tour B rez-de-chaussée (plan 517)

LOT 262

L'appartement du type III-2, position SE, d'une surface habitable de 72,25 mètres carrés (initialement 72-16m2)

Tour B étage courant (plan 519)

LOTS 266 (1er) 274 (2°) 282 (3°) et 290 (4°)

Les appartements du type V-1, position SO, d'une surface habitable de 102,91 mètres carrés (initialement 102,81m2)

LOTS 267 (1er) 275 (2°) 283 (3°) et 291 (4°)

Les appartements du type III-2, position SE, d'une surface habitable de 72,25 mètres carrés (initialement 72,16m2)

LOTS 268 (1er) 276 (2°) 284 (3°) et 292 (4°)

Les appartements du type IV-2, position NE, d'une surface habitable de 94,62 mètres carrés (initialement 88,93m2)

Tour B 5ème étage (plan 520)

LOT 299

L'appartement du type IV-2 position Est, d'une surface habitable de 94,62m2 (initialement 88,93m2)

Tour C rez-de-chaussée (plan 517-1)

LOT 372

L'appartement du type IV-11, position SO, d'une surface habitable de 92,45m2 (initialement : type IV-5 de 92,49m2)

LOT 373

L'appartement du type III-2, position SE, d'une surface habitable de 72,25m2 (initialement 72,16m2)

Tour C Etage courant (plan 519-1)

LOTS 376 (1er) 384 (2°) 392 (3°) et 400 (4°)

Les appartements du type IV-4bis, position NO, d'une surface habitable de 91,69m2 (initialement : type IV-4 de 91,43m2)

LOTS 377 (1er) 385 (2°) 393 (3ème) et 401 (4°)

Les appartements du type V-3, position SO, d'une surface habitable de 102,88m² (initialement : type V-1 de 102,81m²)

LOTS 378 (1er) 386 (2°) 394 (3°) et 402 (4°)

Les appartements du type III-2, position SE, d'une surface habitable de 72,25m² (initialement 72,16m²)

LOTS 379 (1er) 387 (2°) 395 (3°) et 403 (4°)

Les appartements du type IV-2, position NE, d'une surface habitable de 94,62m² (initialement 88,93m²)

Tour C 5ème étage (plan 520-1)

LOT 408

L'appartement du type IV-4bis, position Ouest, d'une surface habitable de 91,69m² (initialement : type IV-4 de 91,43m²)

LOT 409

L'appartement du type VI-1bis, position Sud, d'une surface habitable de 158,38m² (initialement type VI-1 de 158,24m²)

LOT 410

L'appartement du type IV-2, position Est, d'une surface habitable de 94,62m² (initialement 88,93m²)

Tour D rez-de-chaussée (plan 517bis)

LOT 480

L'appartement du type IV-11, position SO, d'une surface habitable de 92,45m² (initialement type IV-5 de 92,49m²)

LOT 481

L'appartement du type III-6, position SE, d'une surface habitable de 72,04m² (initialement 71,86m²)

Tour D Etage courant (plan 519bis)

LOTS 484 (1er) 492 (2°) 500 (3°) et 508 (4°)

L'appartement du type IV-4bis, position NO, d'une surface habitable de 91,69m² (initialement type IV-4 de 91,43m²)

LOTS 485 (1er) 493 (2°) 501 (3°) et 509 (4°)

Les appartements du type V-3, position SO, d'une surface habitable de 102,88m² (initialement type V-1 de 102,81m²)

LOTS 486 (1er) 494 (2°) 502 (3°) et 510 (4°)

Les appartements du type II-4, position SE, d'une surface habitable de 59,63m² (initialement 59,46m²)

LOTS 487 (1er) 495 (2°) 503 (3°) et 511 (4°)

Les appartements du type V-2, position NE, d'une surface habitable de 106,95m² (initialement 101,41m²)

Tour D 5ème étage (plan 520-bis)

LOT 516

L'appartement du type IV-4bis, position Ouest, d'une surface habitable de 91,69m² (initialement type IV-4 de 91,43m²)

LOT 517

L'appartement du type VI-2, position Sud, d'une surface habitable de 158,33m² (initialement 158,10m²)

LOT 518

L'appartement du type IV-9, position Est, d'une surface habitable de 94,77m² (initialement 89,11m²)

Tour E rez-de-chaussée (plan 517-bis)

LOT 560

L'appartement du type IV-11, position SO, d'une surface habitable de 92,45m² (initialement type IV-5 de 92,49m²)

LOT 561

L'appartement du type III-6, position SE d'une surface habitable de 72,04m² (initialement 71,86m²)

Tour E Etage courant (plan 531-b)

LOTS 564 (1er) 572 (2°) 580 (3°) et 588 (4°)

Les appartements du type IV-4bis, position NO, d'une surface habitable de 91,69m² (initialement type IV-4 de 91,43m²)

LOTS 565 (1er) 573 (2°) 581 (3°) et 589 (4°)

Les appartements du type V-3, position SO, d'une surface habitable de 102,88m² (initialement type V-1 de 102,81m²)

LOTS 566 (1er) 574 (2°) 582 (3°) et 590 (4°)

Les appartements du type II-4, position SE, d'une surface habitable de 59,63m² (initialement 59,46m²)

LOTS 567 (1er) 575 (2°) 583 (3°) et 591 (4°)

Les appartements du type V-2, position NE, d'une surface habitable de 106,95m² (initialement 101,41m²)

Tour E 5ème étage (plan 532)

LOT 596

L'appartement du type IV-4bis, position Ouest, d'une surface habitable de 91,69m² (initialement 91,43m²)

LOT 597

L'appartement du type VI-2, position Sud, d'une surface habitable de 158,33m² (initialement 158,10m²)

LOT 598

L'appartement du type IV-9, position Est, d'une surface habitable de 94,77m² (initialement 89,11m²).

II - SUBDIVISION DE LOTS

Tour C niveau n-4 (plan 523)

Les lots 344 et 345, dont la désignation était la suivante :

LOT 344

L'appartement du type IV-6, position Sud, d'une surface habitable de 88,70m² avec jardin privatif de 14,60m²
- et les 56 dix-millièmes des parties communes générales
ci..... 56/10.000°

LOT 345

L'appartement du type II-3, position SE, d'une surface habitable de 55,16m² environ, avec jardin privatif de 14,60m² environ
- et les 35 dix-millièmes des parties communes générales,
les, ci..... 35/10.000°

Total..... 91/10.000°

SONT SUPPRIMES et subdivisés en 10 lots nouveaux, numérotés de 602 à 611 inclus et dont la désignation sera la suivante :

LOT 602

L'appartement du type I-bis⁴, position SE, d'une surface habitable de 29,89m², avec jardin privatif de 14,60m² environ,
- et les 21 dix-millièmes des parties communes générales, ci..... 21/10.000°

LOT 603

L'appartement du type I-1, position Sud d'une surface habitable de 15,71m²
- et les 13 dix-millièmes des parties communes générales, ci..... 13/10.000°

LOT 604

L'appartement du type I-2, position Sud, d'une surface habitable de 14,79m²
- et les 12 dix-millièmes des parties communes générales, ci..... 12/10.000°

LOT 605

Une partie d'un appartement de type I-3 position SE,
- et les 6 dix-millièmes des parties communes générales, ci..... 6/10.000°

LOT 606

Le cellier portant le n° 1 sur le plan 523 ci-annexé,
- et les 2 dix-millièmes des parties communes
A reporter..... 52/10.000°

Report... 52/10.000°
munes générales, ci..... 2/10.000°

LOT 607

Le cellier portant le n° 2 sur le plan 523
ci-annexé,
- et les 2 dix-millièmes des parties communes générales, ci..... 2/10.000°

LOT 608

L'autre partie d'un appartement de type I-3
position SE,
- et les 9 dix-millièmes des parties communes générales, ci..... 9/10.000°

LOT 609

Le cellier portant le n° 3 sur le plan 523
ci-annexé,
- et les 2 dix-millièmes des parties communes générales, ci..... 2/10.000°

LOT 610

L'appartement du type Ibis-5, position Est,
d'une surface habitable de 36,42m² environ, avec jardin
privatif de 14,60m² environ,
- et les 24 dix-millièmes des parties communes générales, ci..... 24/10.000°

Total..... 91/10.000°

LOT 611

(réunion des lots 605 et 608 ci-dessus)
L'appartement du type I-3, position SE d'une
surface habitable de 21,37m²
- et les 15 dix-millièmes des parties communes générales.

Tour C niveau n-3 (plan 524)

Le lot 360, dont la désignation était la suivante :

LOT 360

L'appartement du type IV-6, position Sud, d'une surface habitable de 88,70m²
- et les 54 dix-millièmes des parties communes générales, ci..... 54/10.000°

EST SUPPRIME et subdivisé en cinq lots nouveaux, numérotés de 612 à 616 inclus et dont la désignation sera la suivante :

LOT 612

L'appartement du type Ibis-4, position SO, d'une surface habitable de 29,89m²

- et les 19 dix-millièmes des parties communes
générales, ci..... 19/10.000°

LOT 613

L'appartement du type I-1, position Sud, d'une
surface habitable de 15,71m²
- et les 13 dix-millièmes des parties communes
générales, ci..... 13/10.000°

LOT 614

L'appartement du type Ibis-6, position Sud,
d'une surface habitable de 26,24m²
- et les 18 dix-millièmes des parties communes
générales, ci..... 18/10.000°

LOT 615

Le cellier portant le n° 1 sur le plan 524 ci-
annexé,
- et les 2 dix-millièmes des parties communes
générales, ci..... 2/10.000°

LOT 616

Le cellier portant le n° 2 sur le plan 524 ci-
annexé,
- et les 2 dix-millièmes des parties communes
générales, ci..... 2/10.000°

Total..... 54/10.000°

Tour D niveau n-5 (plan 523)

Les lots 452 et 453, dont la désignation était la suivante :

LOT 452

L'appartement du type IV-6, position Sud, d'une surface
habitable de 88,70m², avec jardin privatif de 14,60m² environ
- et les 56 dix-millièmes des parties communes géné-
rales, ci..... 56/10.000°

LOT 453

L'appartement du type II-3, position SE, d'une
surface habitable de 55,16m², avec jardin privatif de
14,60m², environ,
- et les 35 dix-millièmes des parties communes
générales, ci..... 35/10.000°

Total..... 91/10.000°

SONT SUPPRIMÉS et subdivisés en 10 lots nouveaux, numé-
rés de 617 à 626 inclus, et dont la désignation sera la suivante :

LOT 617

L'appartement du type Ibis-4, position SE, d'une
surface habitable de 29,89m², avec jardin privatif de 14,60
m² environ,

	- et les 21 dix-millièmes des parties communes générales, ci.....	21/10.000°
<u>LOT 618</u>	L'appartement du type I-1, position Sud, surface habitable de 15,71m ² - et les 13 dix-millièmes des parties communes générales, ci.....	13/10.000°
<u>LOT 619</u>	L'appartement du type I-2, position Sud, d'une surface habitable de 14,79m ² - et les 12 dix-millièmes des parties communes générales, ci.....	12/10.000°
<u>LOT 620</u>	Une partie d'un appartement de type I-3, position SE, - et les 6 dix-millièmes des parties communes générales, ci.....	6/10.000°
<u>LOT 621</u>	Le cellier portant le n° 1 sur le plan 523 ci-annexé, - et les 2 dix-millièmes des parties communes générales, ci.....	2/10.000°
<u>LOT 622</u>	Le cellier portant le n° 2 sur le plan 523 ci-annexé, - et les 2 dix-millièmes des parties communes générales, ci.....	2/10.000°
<u>LOT 623</u>	L'autre partie d'un appartement de type I-3, position SE, - et les 9 dix-millièmes des parties communes générales, ci.....	9/10.000°
<u>LOT 624</u>	Le cellier portant le n° 3 sur le plan 523 ci-annexé - et les 2 dix-millièmes des parties communes générales, ci.....	2/10.000°
<u>LOT 625</u>	L'appartement du type Ibis-5, position Est, d'une surface habitable de 36,42m ² , avec jardin privatif de 14,60m ² environ, - et les 24 dix-millièmes des parties communes générales, ci.....	24/10.000°
	Total	91/10.000°

LOT 626 (réunion des lots 620 et 623 ci-dessus)
L'appartement du type I-3, position SE, d'une surface habitable de 21,37m²
- et les 15 dix-millièmes des parties communes générales, ci..... 15/10.000°

Tour D niveau n-4 (plan 524)

Le lot 468 dont la désignation était la suivante :

LOT 468
L'appartement de type IV-6, position Sud, d'une surface habitable de 88,70m²
- et les 54 dix-millièmes des parties communes générales, ci..... 54/10.000°

EST SUPPRIME et subdivisé en cinq lots nouveaux, numérotés de 627 à 631 inclus et dont la désignation sera la suivante :

LOT 627
L'appartement du type I-4bis, position SO, d'une surface habitable de 29,89m²,
- et les 19 dix-millièmes des parties communes générales, ci..... 19/10.000°

LOT 628
L'appartement du type I-1, position Sud, d'une surface habitable de 15,71m²
- et les 13 dix-millièmes des parties communes générales, ci..... 13/10.000°

LOT 629
L'appartement du type Ibis-6, position Sud, d'une surface habitable de 26,24m²
- et les 18 dix-millièmes des parties communes générales, ci..... 18/10.000°

LOT 630
Le cellier portant le n° 1 sur le plan 524 ci-annexé
- et les 2 dix-millièmes des parties communes générales, ci..... 2/10.000°

LOT 631
Le cellier portant le n° 2 sur le plan 524 ci-annexé
- et les 2 dix-millièmes des parties communes générales, ci..... 2/10.000°

Total..... 54/10.000°

Tour E niveau n-6 (plan 529)

Le lot 541, dont la désignation était la suivante :

LOT 541
L'appartement du type IV-6, position Sud, d'une surface

habitable de 88,70m², avec jardin privatif de 14,60m² environ
- et les 56 dix-millièmes des parties communes
générales, ci..... 56/10.000°

EST SUPPRIME et subdivisé en cinq lots nouveaux, numérotés
de 632 à 636 inclus et dont la désignation sera la suivante :

LOT 632

L'appartement du type I-bis4, position SO, d'une
surface habitable de 29,89m², avec jardin privatif de 14,60
m² environ,

- et les 21 dix-millièmes des parties communes
générales, ci..... 21/10.000°

LOT 633

L'appartement du type I-1, position Sud, d'une
surface habitable de 15,71m²

- et les 13 dix-millièmes des parties communes
générales, ci..... 13/10.000°

LOT 634

L'appartement du type I-bis6, position Sud,
d'une surface habitable de 26,24m²

- et les 18 dix-millièmes des parties communes
générales, ci..... 18/10.000°

LOT 635

Le cellier portant le n° 1 sur le plan 529 ci-
annexé

- et les 2 dix-millièmes des parties communes
générales, ci..... 2/10.000°

LOT 636

Le cellier portant le n° 2 sur le plan 529 ci
annexé.

- et les 2 dix-millièmes des parties communes
générales, ci..... 2/10.000°

Total..... 56/10.000°

Tour E niveau n-5 (plan 530)

Le lot 548, dont la désignation était la suivante :

LOT 548

L'appartement du type IV-6, position Sud, d'une surface
habitable de 88,70m².

- et les 54 dix-millièmes des parties communes
générales, ci..... 54/10.000°

EST SUPPRIME et subdivisé en cinq lots nouveaux, numérotés
de 637 à 641 inclus et dont la désignation sera la suivante :

LOT 637

L'appartement du type Ibis-4, d'une surface habita-
ble de 28,89m², position SO,

- et les 19 dix-millièmes des parties communes
générales, ci..... 19/10.000°

LOT 638

L'appartement du type I-1, position Sud, d'une
surface habitable de 15,71m²
- et les 13 dix-millièmes des parties communes
générales, ci..... 13/10.000°

LOT 639

L'appartement du type Ibis-6, position Sud,
d'une surface habitable de 26,24m²,
- et les 18 dix-millièmes des parties communes
générales, ci..... 18/10.000°

LOT 640

Le cellier portant le n° 1 sur le plan 530 ci-
annexé,
- et les 2 dix-millièmes des parties communes
générales, ci..... 2/10.000°

LOT 641

Le cellier portant le n° 2 sur le plan 530 ci-
annexé,
- et les 2 dix-millièmes des parties communes
générales, ci..... 2/10.000°

Total..... 54/10.000°

III - TABLEAU RECAPITULATIF DES MODIFICATIONS

Le tableau ci-après ne vise que les modifications faisant
l'objet d'une nouvelle répartition des droits sur la propriété du sol
et des parties communes générales, c'est-à-dire, les subdivisions.

! Numéro: ! du lot:	Bâtiment:	Escalier:	Etage:	Nature du lot:	Quote-part de: : propriété sol:	Désigna- : tion des!
!	:	:	:	:	:	! lots !
!	:	:	:	:	:	! :
!	344 :	"C" :	"C" :	n-4 :IV-6 Sud+jard:	56/10.000° :	! divisé en
!	:	:	:	:	:	! lots 602!
!	:	:	:	:	:	! à 607 sup
!	345 :	" :	" :	II-3 Est+Jard:	35/ " :	! divisé en
!	:	:	:	:	:	! lots 608!
!	:	:	:	:	:	! à 610 sup
!	:	:	:	:	:	! :
!	602 :	" :	" :	Ibis4 SO+Jard:	21/ " :	! part. lot!
!	:	:	:	:	:	! : 344 !
!	603 :	" :	" :	I-1 Sud :	13/ " :	! " !
!	604 :	" :	" :	I-2 Sud :	12/ " :	! " !
!	605 :	" :	" :	Part.I-3 SE :	6/ " :	! " !
!	606 :	" :	" :	Cellier 1 :	2/ " :	! " !
!	607 :	" :	" :	" 2 :	2/ " :	! " !
!	608 :	" :	" :	Part.I-3 SE :	9/ " :	! part.lot!
!	:	:	:	:	:	! : 345 !
!	609 :	" :	" :	Cellier 3 :	2/ " :	! " !
!	610 :	" :	" :	Ibis5 Est+Jard :	24/ " :	! " !
!	611 :	" :	" :	I-3 SE :	15/ " :	! lots 605!
!	:	:	:	:	:	! et 608 !
!	:	:	:	:	:	! réunis !
!	:	:	:	:	:	! :

! Numéro ! du lot :	! Bâtiment :	! Escalier :	! Etage :	! Nature du lot :	! Quote-part de :	! Désigna- ! tion des ! lots :
360	" C "	" C "	n-3	IV-6 Sud	54/10.000°	: divisé en : lots 612! : à 616 sup
612	"	"	"	I-bis-4 SO	19/ "	: partie : lot 360
613	"	"	"	I-1 Sud	13/ "	: "
614	"	"	"	Ibis 6 Sud	18/ "	: "
615	"	"	"	Cellier 1	2/ "	: "
616	"	"	"	" 2	2/ "	: "
452	" D "	" D "	n-5	IV-6 Sud+Jard	56/ "	: divisé en : lots 617! : à 622sup!
453	"	"	"	II-3 SE+Jard	35/ "	: divisé en : lots 623! : à 625sup!
617	"	"	"	Ibis-4 SO+Jard	21/ "	: partie : lot 452
618	"	"	"	I-1 Sud	13/ "	: "
619	"	"	"	I-2 Sud	12/ "	: "
620	"	"	"	Part.I-3 SE	6/ "	: "
621	"	"	"	Cellier 1	2/ "	: "
622	"	"	"	" 2	2/ "	: "
623	"	"	"	Part.I-3 SE	9/ "	: partie : lot 453
624	"	"	"	Cellier 3	2/ "	: "
625	"	"	"	Ibis-5 +Jard	24/ "	: "
626	"	"	"	I-3 SE	15/ "	: lots 620! : + 623
468	" D "	" D "	n-4	IV-6 Sud	54/ "	: divisé en : lots 627! : à 631sup!
627	"	"	"	Ibis-4 SO	19/ "	: partie : lot 468
628	"	"	"	I-1 Sud	13/ "	: "
629	"	"	"	Ibis-6 Sud	18/ "	: "
630	"	"	"	Cellier 1	2/ "	: "
631	"	"	"	" 2	2/ "	: "

! Numéro du lot :	! Bâtiment :	! Escalier :	! Etage :	! Nature du lot :	! Quote-part de propriété :	! Désignation des lots :
541	" E "	" E "	n-6	IV-6 Sud+Jard	56/10.000°	divisé en lots 632 à 636sup!
632	"	"	"	Ibis-4 SO+Jard	21/ "	partie lot 541
633	"	"	"	I-1 Sud	13/ "	"
634	"	"	"	Ibis-6 Sud	18/ "	"
635	"	"	"	Cellier 1	2/ "	"
636	"	"	"	" 2	2/ "	"
548	"	"	n-5	IV-6 Sud	54/ "	divisé en lots 637 à 641sup!
637	"	"	"	Ibis-4 SO	19/ "	partie lot 548
638	"	"	"	I-1 Sud	13/ "	"
639	"	"	"	Ibis-6 Sud	18/ "	"
640	"	"	"	Cellier 1	2/ "	"
641	"	"	"	" 2	2/ "	"

IV - TABLEAU MODIFICATIF DE LA REPARTITION DES CHARGES

Le tableau ci-après ne vise que les modifications de répartition des droits et charges de copropriété sur les parties communes des lots ayant fait l'objet de subdivision.

! LOT :	! BATIMENT :	! DROITS ET CHARGES DE COPROPRIETE SUR LES PARTIES COMMUNES !			
! :	! :	! Générales :	! Bâtiment :	! Chauff/eau chaude :	! Ascenseur :
602	"C"	21/10.000°	137/10.000°	26/10.000°	110/10.000°
603	"	13/ "	73/ "	14/ "	59/ "
604	"	12/ "	69/ "	13/ "	55/ "
606	"	2/ "	13/ "	0/ "	13/ "
607	"	2/ "	13/ "	0/ "	13/ "
609	"	2/ "	13/ "	0/ "	13/ "
610	"	24/ "	164/ "	29/ "	133/ "
611	"	15/ "	96/ "	18/ "	77/ "
612	"	19/ "	139/ "	26/ "	88/ "
613	"	13/ "	74/ "	14/ "	47/ "
614	"	18/ "	120/ "	22/ "	77/ "
615	"	2/ "	13/ "	0/ "	11/ "
616	"	2/ "	13/ "	0/ "	11/ "

! LOT : BÂTIMENT : DROITS ET CHARGES DE COPROPRIÉTÉ SUR LES PARTIES COMMUNES !							
! : : Générales : Bâtiment : Chauff/eau chaude : Ascenseur !							
! 617 :	"D"	: 21/10.000°	: 138/10.000°	: 26/10.000°	: 110/10.000°		
! 618 :	"	: 13/ "	: 74/ "	: 14/ "	: 59/ "		
! 619 :	"	: 12/ "	: 70/ "	: 13/ "	: 55/ "		
! 621 :	"	: 2/ "	: 13/ "	: 0/ "	: 13/ "		
! 622 :	"	: 2/ "	: 13/ "	: 0/ "	: 13/ "		
! 624 :	"	: 2/ "	: 13/ "	: 0/ "	: 13/ "		
! 625 :	"	: 24/ "	: 165/ "	: 29/ "	: 132/ "		
! 626 :	"	: 15/ "	: 98/ "	: 18/ "	: 77/ "		
! 627 :	"	: 19/ "	: 141/ "	: 26/ "	: 87/ "		
! 628 :	"	: 13/ "	: 74/ "	: 14/ "	: 47/ "		
! 629 :	"	: 18/ "	: 122/ "	: 22/ "	: 77/ "		
! 630 :	"	: 2/ "	: 13/ "	: 0/ "	: 11/ "		
! 631 :	"	: 2/ "	: 13/ "	: 0/ "	: 11/ "		
! : : : : : : : : !							
! 632 :	"E"	: 21/ "	: 144/ "	: 26/ "	: 123/ "		
! 633 :	"	: 13/ "	: 77/ "	: 14/ "	: 66/ "		
! 634 :	"	: 18/ "	: 125/ "	: 22/ "	: 106/ "		
! 635 :	"	: 2/ "	: 14/ "	: 0/ "	: 11/ "		
! 636 :	"	: 2/ "	: 14/ "	: 0/ "	: 11/ "		
! 637 :	"	: 19/ "	: 144/ "	: 26/ "	: 97/ "		
! 638 :	"	: 13/ "	: 77/ "	: 14/ "	: 51/ "		
! 639 :	"	: 18/ "	: 125/ "	: 22/ "	: 84/ "		
! 640 :	"	: 2/ "	: 14/ "	: 0/ "	: 11/ "		
! 641 :	"	: 2/ "	: 14/ "	: 0/ "	: 11/ "		

IV - PLANS

Demeureront joints et annexés aux présentes, les nouveaux plans faisant état des modifications intervenues par rapport au programme de construction initial, établis par l'Atelier d'Architecture René GAGES à LYON 4ème, 3 Boulevard de la Croix-Rousse, à savoir :

- plan 517bis : Tours D et E, rez-de-chaussée ;
- plan 517-1 : Tour C, rez-de-chaussée ;
- plan 519bis : Tour D, étage courant ;
- plan 519-1 : Tour C, étage courant ;
- plan 520bis : Tour D, 5ème étage ;
- plan 520-1 : Tour C, 5ème étage ;
- plan 523 : Tour C (n-4) et tour D (n-5) ;
- plan 524 : Tour C (n-3) et tour D (n-4) ;
- plan 529 : Tour E (n-6) ;
- plan 530 : Tour E (n-5) ;
- plan 531 : Tour E (étage courant) ;
- plan 532 : Tour E (5ème étage).

V - PUBLICITE FONCIERE

Le présent modificatif sera publié au 1er bureau des hypothèques de LYON, par les soins de Mes MARMEY, HANOTTE et DENILAULIER, notaires associés, à LYON 3ème 180 Rue de Créqui, conformément à la loi 65-557 du 10 Juillet 1965, et aux textes légaux portant réforme de la publicité foncière.

DU 6 JANVIER 1976

MODIFICATIF DU REGLEMENT DE CO-PROPRIETE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER sis à LYON 5ème, 10, 12, 14, 16 et 18 Rue des Tourelles

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE SEIZE

Le six janvier

En l'Office Notarial ci-après indiqué,

Me Raymond MARMEY, notaire associé d'une Société Civile Professionnelle dénommée "Raymond MARMEY, Jean-Claude HANOTTE et Jérôme DENILAULER, notaires associés" titulaire d'un Office notarial à LYON 3ème, 180 Rue de Créqui, soussigné,

A RECU le présent acte authentique à la requête des personnes ci-après identifiées.

IDENTIFICATION DES PARTIES

I - Monsieur Marc Jean Alphonse Simon CHABOT, conseil Immobilier, demeurant à LYON 4ème, 38 Quai Joseph Gillet, AGISSANT en qualité de gérant, au nom et comme représentant légal au sens de l'article 1860 du Code Civil, de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES "HAUTS DE SAINT JUST", société civile Particulière au capital de 20.000 francs, ayant son siège social à LYON 4ème, 38 Quai Joseph Gillet,

- constituée aux termes d'un acte reçu par Me MARMEY, notaire soussigné, le 24 Janvier 1972,

- modifiée aux termes de l'acte reçu par ledit Me MARMEY, le 29 Février 1972,

- et dont les statuts ont été mis en harmonie avec les dispositions du décret du 29 Décembre 1972, aux termes d'un acte reçu par Me MARMEY, les 24 et 25 Janvier 1974.

Monsieur CHABOT nommé à cette fonction par l'article 15 des statuts, pour une durée illimitée, et disposant des pouvoirs nécessaires à l'effet du présent acte aux termes de l'article 15 desdits statuts, mis en harmonie avec les dispositions du décret n° 72-1235 du 29 Décembre 1972, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

II - Et Madame Denise FRANCOIS, clerc en l'office notarial sus-indiqué, y domiciliée, épouse de Monsieur Daniel FONTAINE,

AGISSANT au nom et comme mandataire, suivant pouvoirs sous seings privés, en date à LYON des 17, 18, 24, 26 Septembre, 2, 11, 17, 22 Octobre, 8

ORIGINE DE PROPRIETE DU CHEF DE LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES HAUTS
DE SAINT JUST

La Société "DES HAUTS DE SAINT JUST" est propriétaire du surplus des biens faisant l'objet des présentes, savoir :

- les constructions, pour les faire édifier elle-même, sans conférer de privilège d'architecte ou d'entrepreneur,
- et le terrain, savoir :

I - Une contenance de 24.466 m², figurant au cadastre non rénové de la commune de LYON, section X, numéros 469, 471bis, 473bis, 474bis, 485p, 360, 376, 377, 393, 394, 408, 415, 466bis, 467, 468bis, 470bis, 483, 484p, 485p, 486 et 487, par suite de l'acquisition qu'elle en a faite de l'ASSOCIATION DES AMIS DES TOURELLES, régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège est à LYON 5^{ème}, 14 Rue des Tourelles,

Ladite société régulièrement déclarée à la Préfecture du Rhône, le 8 Octobre 1970, sous le numéro 9530, avec insertion au Journal Officiel des 19 et 20 Octobre suivants.

- aux termes d'un acte reçu par Me HANOTTE, notaire associé à LYON, et Me BRUN, notaire à LYON, le 1er mars 1972, moyennant le prix de 1.972.800 francs, payé comptant aux termes de l'acte qui en contient quittance, savoir :

- a) à concurrence de 372.800 francs, des deniers du crédit,
- b) et à concurrence d'un prêt à elle consenti aux termes mêmes de l'acte, par le CREDIT MOBILIER INDUSTRIEL SOVAC, société anonyme au capital de 78.650.000 francs, ayant son siège à PARIS, 19, 21 rue de la Bienfaisance,

- laquelle a été subrogée dans tous les droits, actions et privilèges de l'association venderesse conformément à l'article 1250 alinéa 2 du Code Civil,

Audit acte, le représentant de l'association venderesse a déclaré :

- que ladite association avait été régulièrement déclarée à la Préfecture du Rhône, ainsi qu'il a été dit ci-dessus,

- qu'il n'existait de son chef aucun obstacle ni aucune restriction à la libre disposition des biens vendus, par suite d'interdiction de faillite, de règlement judiciaire, de dation de conseil judiciaire, de confiscation totale ou partielle de ses biens et de toutes raisons,

- et que les biens vendus étaient libres de tout privilège immobilier spécial et de toute hypothèque conventionnelle, judiciaire ou légale.

En outre, l'association venderesse a déclaré se désister de tous droits de privilège et action résolutoire, pour sûreté des charges de la vente, et s'est interdit, en conséquence, de requérir une inscription à son profit,

- ayant été précisé audit acte que l'association venderesse se réservait le droit d'enlever les immeubles par destination pouvant se trouver dans la Chapelle, le Choeur et la Sacristie attenants, même si cet enlèvement pouvait provoquer les dégradations, et sans qu'elle soit tenue d'une remise en état des lieux.

Une expédition dudit contrat de vente a été publiée au 1er bureau des hypothèques de LYON le 31 mars 1972 volume 389 n° 12.

Avec inscription du même jour, volume 19 B n° 35 ; la validité de cette inscription de privilège de vendeur et de prêteur de deniers au profit de SOVAC, venant à expiration le 31 mars 1976.

Un état requis sur cette formalité auprès de Monsieur le Conservateur du 1er bureau des hypothèques de LYON, s'est révélé négatif du chef de l'association venderesse, de toute inscription ou autre formalité quelconque.

Observation étant ici faite :

a) qu'aux termes d'un acte reçu par Me MARMEY, notaire associé et Me ROUSSEAU, notaire associé à LYON, les 12 et 14 Juin 1974, la Société Civile Immobilière des Hauts de Saint Just a vendu à la Ville de LYON une parcelle de terrain cadastrée section X n° 408, 415, 466bisp, 467 et 468bisp, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, dont une expédition a été publiée au 1er bureau des hypothèques de LYON le 17 Juillet 1974 volume 1010 n° 11.

b) et qu'aux termes d'un acte reçu par Me MARMEY, et Me ROUSSEAU, notaires associés sus-nommés, les 16 Décembre 1974 et 3 Janvier 1975, ladite société a vendu à la ville de LYON une partie de tréfonds d'une surface projetée de 68 mètres carrés dont une expédition a été publiée au 1er bureau des hypothèques de LYON, le 5 Février 1975 volume 1131 n° 10.

II - Une contenance de 426 mètres carrés, figurant au cadastre non rénové, section X, n° 468bisp, 483p et 484p par suite de l'acquisition qu'il en a faite de la ville de LYON aux termes d'un acte reçu par Me MARMEY, notaire associé et Me ROUSSEAU, notaire associé, sus-nommés, les 16 Décembre 1974 et 21 Janvier 1975.

Cette vente a eu lieu moyennant un prix de 21.300 francs, payé comptant et quittancé dans l'acte, aux termes duquel il a été déclaré au nom de la Ville de LYON :

- qu'elle avait la personnalité morale,
- que la parcelle de terrain vendue était franche et libre de toute hypothèque, privilège, inscription ou charge réelle quelconque,
- qu'elle n'était grevée d'aucune servitude,
- et qu'elle était franche et libre de toute location ou occupation quelconque.

Une expédition de cet acte de vente a été publiée au 1er bureau des hypothèques de LYON, le 27 Février 1975, volume 1147 n° 8.

Un état requis sur cette formalité s'est révélé négatif du chef de la ville de toute inscription ou empêchement quelconque.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties, ès-qualités, font élection de domicile à LYON, 180 Rue de Créqui, en l'Etude des notaires associés.

F R A I S

Les frais des présentes et ceux qui en seront la suite **et** la conséquence, seront supportés par la Société Civile Immobilière des HAUTS DE SAINT JUST.

DONT ACTE SUR VINGT QUATRE PAGES

La lecture du présent acte a été donnée aux parties et leurs signatures ont été recueillies par Mademoiselle Marthe CHAUMONT, principal clerc de notaire, demeurant à LYON 4ème 52 Rue Philippe de Lassalle, habilitée à cet effet et assermentée par actes déposés au rang des minutes de la Société "Raymond MARMEY, Jean-Claude HANOTTE et Jérôme DENILAULER, notaires associés" la 18 Janvier 1974.

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE SEIZE

Le SIX JANVIER

Le clerc assermenté et le notaire ont signé le même jour.

(suivent les signatures).